



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un coup d'arrêt aux contrats aidés

À la rentrée prochaine dans de nombreux départements, des personnels en contrat aidé ne seront pas reconduits. Leurs missions, tant d'accompagnement des élèves en situation de handicap que d'aide administrative à la direction d'école vont s'achever du jour au lendemain. Comment dès lors préparer la rentrée dans de bonnes conditions ? Quelles répercussions sur les élèves bénéficiant d'une notification d'aide ? C'est le cas dans les Bouches-du-Rhône, le Var, la Gironde ou le Cher par exemple, où les rectorats mettent en avant une directive du ministère du Travail qui demande de suspendre tout renouvellement et tout nouveau recrutement.

Pourtant le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, dans son rapport pour l'année 2016, a pointé déjà la difficulté à mettre en œuvre les aides décidées par la MDPH auprès des élèves en situation de handicap.

Pourquoi ce coup d'arrêt ? Parce que près de 70% des aides destinées à l'embauche des 280 000 contrats aidés ont été utilisées au premier semestre 2017, a annoncé jeudi dernier le ministre de l'Action et des Comptes publics. Cela signifie que, sans rallonge budgétaire, les personnes actuellement embauchées en CUI-CAE et dont la situation est déjà bien fragilisée, vont se retrouver sans emploi. Cela n'est pas acceptable.

Pour le SNUipp-FSU, les personnels en contrat aidé doivent pouvoir bénéficier de la durée maximale de contrat prévue et avoir des garanties de retour à l'emploi, quelles que soient les missions exercées dans les écoles.

Le Premier ministre a déclaré dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale que « *l'inclusion des personnes en situation de handicap constituera une des priorités du quinquennat* » et qu'« *un enfant handicapé scolarisé ce n'est pas simplement une histoire d'argent ni même de justice, c'est une chance pour l'ensemble de ses camarades.* »

Il est donc essentiel de renouveler et de recruter dans un premier temps les CUI-CAE nécessaires à l'accompagnement des élèves et au bon fonctionnement de l'école. Et surtout de les faire évoluer vers de vrais métiers de la Fonction publique, stables et pérennes.

Paris, le 12 juillet 2015.